



## MARCHÉ DE TRAVAUX

Isolation thermique par l'extérieur et remplacement des  
menuiseries extérieures de la  
Brigade de Surveillance du port du Havre

Réf.: *douanes76-ITEBSEP*

### Service Acheteur

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE NORMANDIE (ETAT)

*Pôle Moyens et Ressources*

*Service Immobilier*

*13, avenue du Mont Riboudet*

*76022 Rouen Cédex 3*

*mél : [immobilier-rouen@douane.finances.gouv.fr](mailto:immobilier-rouen@douane.finances.gouv.fr)*

## RÈGLEMENT DE CONSULTATION

*Marché à procédure adaptée*

# Table des matières

1- OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2- CARACTÉRISTIQUES DU MARCHE.....	3
Nature.....	3
Procédure de passation et forme.....	3
Allotissement.....	3
Tranches.....	3
Durée du marché.....	3
Lieu d'exécution.....	3
Variantes.....	4
Prestations supplémentaires éventuelles [PSE].....	4
Considérations sociales.....	4
Considérations environnementales.....	4
Traitement de données à caractère personnel.....	4
3- INFORMATION DES CANDIDATS.....	4
Contenu des documents de la consultation.....	4
Modalités de retrait et de consultation des documents.....	4
Visite de site OBLIGATOIRE.....	4
Demandes de renseignements complémentaires et questions.....	5
Modification des documents de la consultation.....	5
Prolongation du délai de réception des offres.....	5
4- CANDIDATURE.....	5
Motifs d'exclusion.....	5
Conditions de participation.....	6
Modalités de présentation de la candidature.....	6
Examen des candidatures.....	7
5- OFFRE.....	8
Présentation de l'offre.....	8
Examen des offres.....	8
Critères d'attribution.....	8
Durée de validité des offres.....	9
6- MODALITÉS DE TRANSMISSION DES PLIS.....	9
Date et heure de réception des plis.....	9
Conditions de transmission des plis.....	9
7- ATTRIBUTION DU MARCHE.....	11
Négociation.....	12
Mise au point.....	12
Signature du marché.....	12
8- LANGUE.....	12
9- CONTENTIEUX.....	12
10- MODALITES DE SIGNATURE ELECTRONIQUE.....	12

## 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'isolation thermique par l'extérieur d'un immeuble (lot N°1) et le remplacement de menuiseries extérieures (lot N°2).

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (Code CPV) correspondant à l'objet du marché est :

45321000-3 travaux d'isolation thermique,

45421000-4 travaux de menuiserie.

## 2 – CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

### Nature

Le présent règlement de consultation concerne un marché public de travaux pour lequel s'applique le CCAG-travaux issu de l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux et ses modifications.

### Procédure de passation et forme

Le présent marché est soumis aux dispositions du Code de la commande publique notamment pris en ses articles L 2123-1 et suivants et R 2123-1 et suivants, relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée.

Le présent marché est un marché monoattributaire par lot, à prix forfaitaire.

### Allotissement

Le marché est alloti (voir CCTP).

### Tranches

Lot 1: non concerné.

Lot 2 : Ce marché comporte 1 tranche ferme et 4 tranches optionnelles.

### Durée du marché

Le marché prend effet à la date de notification de l'ordre de service. Il est conclu pour une durée allant jusqu'à la réalisation des travaux concernés, soit une durée de 4 mois à compter de la notification de l'ordre de service. Le planning prévisionnel sera arrêté à la première réunion de chantier par le maître d'ouvrage.

### Lieu d'exécution

Brigade de Surveillance du port au 3825, Quai Roger Meunier, 76610 Le Havre.

### Variantes

Les variantes sont autorisées.

LOT N°1 : Néant.

LOT N°2 : Pose en rénovation **ou** dépose totale des menuiseries.

#### **Prestations supplémentaires éventuelles [PSE]**

---

Le présent marché prévoit des prestations supplémentaires pour les deux lots.

LOT N°1 : Mise en peinture et reprise de maçonnerie sur murets de la descente au garage.

LOT N°2 : Remplacement des 6 soupiraux du sous-sol.

#### **Considérations sociales**

---

Le présent marché public ne comprend pas de considérations sociales dans ses clauses d'exécution.

#### **Considérations environnementales**

---

Le présent marché public comporte des considérations environnementales.

#### **Traitement de données à caractère personnel**

---

Sans objet.

### **3 – INFORMATION DES CANDIDATS**

#### **Contenu des documents de la consultation**

---

Les documents de la consultation mis à disposition sont les suivants :

- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP et CCAP)
- Le plan général de coordination (production en cours) ;
- Le rapport initial du contrôleur technique (production en cours) ;
- Le présent règlement de la consultation ;
- Les Décompositions du Prix Global et Forfaitaire.

L'acte d'engagement ne sera transmis qu'après l'analyse des offres.

#### **Modalités de retrait et de consultation des documents**

---

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'État, appelée PLACE, à l'adresse : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

À l'occasion du retrait, les candidats sont invités à s'inscrire sur la plateforme afin de pouvoir être destinataires le cas échéant des modifications apportées aux documents de la consultation.

#### **Visite de site OBLIGATOIRE**

---

Les candidats doivent réaliser au minimum une visite du site. A l'issue des visites, le maître d'œuvre remettra au candidat une attestation de visite. Une copie de cette attestation devra être remise avec l'offre.

**ATTENTION :** Toutes les côtes du dossier de consultation des entreprises sont données à titre indicatif et n'engagent pas le pouvoir adjudicateur. Seule l'entreprise est responsable des côtes qu'elle aura retenues dans son offre. Les erreurs de côtes seront supportées par l'entreprise titulaire du marché.

**Une visite du site est OBLIGATOIRE.  
Pour réaliser celle-ci, les candidats devront s'adresser à :**

Direction Interrégionale des Douanes de Normandie  
13 avenue du Mont Riboudet  
76022 Rouen Cédex  
M. Olivier LINOT : 06 64 58 51 07  
[immobilier-rouen@douane.finances.gouv.fr](mailto:immobilier-rouen@douane.finances.gouv.fr)

**Demandes de renseignements complémentaires et questions**

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires uniquement sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse : "<https://www.marches-publics.gouv.fr>", et ce, au maximum sept jours ouvrables avant la date limite de remise des offres.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires sont transmises aux opérateurs économiques au plus tard cinq jours avant la date limite de réception des offres.

**Modification des documents de la consultation**

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres.

Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

**Prolongation du délai de réception des offres**

Lorsqu'une réponse nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fournie dans le temps prévu ci-dessus, ou en cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de réception des offres est reporté proportionnellement à l'importance des modifications apportées et dans les conditions prévues à l'article R.2151-4 du code de la commande publique.

## 4 – CANDIDATURE

**Motifs d'exclusion**

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique relatives aux exclusions de plein droit et aux exclusions à l'appréciation de l'acheteur, les personnes se trouvant dans un des cas d'exclusion sont exclues de la procédure.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai l'acheteur qui l'exclut pour ce motif.

En cas d'exclusion à l'appréciation de l'acheteur, l'opérateur économique présente, à la demande de l'acheteur, ses observations afin d'établir qu'il a pris les mesures nécessaires ou encore que sa participation à la présente consultation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats sera effectuée avant l'attribution du marché.

## **Conditions de participation**

---

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement. Toutefois, dans le cadre de cette consultation, l'acheteur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

La forme du groupement n'est pas imposée au stade de la procédure de passation.

\* Le groupement est dit conjoint lorsque chaque opérateur membre du groupement s'engage à exécuter les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché.

\* Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

## **Modalités de présentation de la candidature**

---

Les candidats ont le choix de présenter leur candidature, en utilisant :

- le Document Unique de Marché Européen électronique dit "DUME" : le formulaire DUME acheteur est directement accessible sur le profil acheteur de PLACE  
Des renseignements complémentaires au sujet du DUME électronique sont disponibles aux adresses URL suivantes : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/pour-les-entreprises/> et : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>
- ou,
- les formulaires standard de lettre de candidature (DC1) et déclaration du candidat (DC2), disponibles gratuitement sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou les documents équivalents.

Les renseignements demandés, transmis à l'aide du formulaire DUME ou les formulaires DC1, DC2 ou équivalent comportent les caractéristiques suivantes :

### **Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; (**ATTENTION** à bien remplir toutes les rubriques des formulaires DC1 et DC2 et à signer ces formulaires),
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement avec extrait Kbis. (Habilitation du mandataire par ses co-traitants) ; (**ATTENTION** : fournir un extrait Kbis de moins de 6 mois),
- Document attestant du pouvoir de représentativité de la personne habilitée à engager l'entreprise soumissionnaire, laquelle devra avoir autorité pour la signature des pièces exigées (délégation de signature datée et signée si la personne n'est pas reprise sur le Kbis).

**ATTENTION** : si l'entreprise est détenue par une holding, il convient de fournir également un extrait Kbis de la holding de moins de 6 mois.

### **Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 complété et signé).

### **Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

- dossier de présentation de l'entreprise (capacités, qualifications, agréments..)

### **Examen des candidatures**

L'acheteur n'a pas fixé de minimums de capacité comme condition de participation : les candidatures qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle ou qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques ou financières suffisantes demandées pour la présente consultation sont éliminées.

**Les documents justificatifs concernant les moyens de preuve relatifs aux motifs d'exclusion ne seront demandés par l'acheteur qu'au(x) seul(s) soumissionnaire(s) auquel(s) il est envisagé d'attribuer le marché public.**

Si l'acheteur constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

Ce délai est précisé avec la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

### **Vérification des conditions de participation : liste des documents justificatifs**

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs lorsque l'acheteur peut les obtenir :

- directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'information administré par un organisme officiel ;
- d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Dans ce cas, il indique les moyens de preuves concernés ainsi que la référence de la ou des consultation(s) pour la ou lesquelles ces moyens de preuve ont déjà été transmis.

A titre d'information, en complément des DC1 et DC2 signés (ou du DUME) et de l'extrait Kbis de moins de 6 mois, les pièces à fournir seront **pour les candidats pressentis pour l'attribution** :

- une attestation de régularité fiscale récente ;
- une attestation de régularité URSSAF de moins de 6 mois ;
- une attestation de respect des obligations en matière de cotisations retraite (PROBTP) ;
- un certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage intempéries (CIBTP) ;
- la liste de salariés étrangers (art. D8254-2 Code du Travail) ;
- des attestations d'assurance, valable au moment de la signature, pour la responsabilité civile et la garantie décennale ;

- un relevé d'identité bancaire ;
- **l'acte d'engagement signé, ce dernier n'étant transmis qu'après l'analyse des offres.**

## 5 – OFFRE

### Présentation de l'offre

---

L'offre du candidat comporte les pièces suivantes :

- 1) **Une offre financière détaillant les postes de dépenses (décomposition du prix global et forfaitaire)**, en scindant clairement l'offre de base, la prestation supplémentaire éventuelle imposée, les variantes, et tranches optionnelles, le candidat pouvant adjoindre un mémoire financier pour détailler ou expliciter sa proposition financière.
- 2) **Un mémoire technique**, qui doit répondre de manière circonstanciée à l'ensemble des problématiques du marché (cf. critères de notation ci-après) et une **proposition de planning** ;
- 3) **Une attestation de visite**.

Le candidat pourra compléter son dossier de réponse, de tout élément d'information qu'il jugera utile à l'appréciation de son offre.

### Examen des offres

---

Les **offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, sont éliminées**. Elles ne sont pas examinées au regard des critères de sélection mentionnés ci-après.

Une offre *irrégulière* est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

Une offre *inacceptable* est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Le budget alloué à cette opération est de 130 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Une offre *inappropriée* est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à **régulariser les offres irrégulières** dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

### Critères d'attribution

---

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée au regard des critères de sélection détaillés ci-après.

Une pondération affecte chacun des critères d'un coefficient chiffré. L'offre économiquement la plus avantageuse est évaluée globalement, au regard de l'ensemble des critères qui la constituent. L'analyse des offres s'en trouve de fait affinée, favorisant le choix de l'offre la « mieux-disante ».

Les critères sont identiques pour tous les lots.

Critères	Pondération	Remarques
<b>CRITÈRE 1</b> Coût global forfaitaire hors taxes	Note sur 60	Chaque offre sera notée selon la formule :  $N = 60 \times \frac{O_m}{O_a}$ où N= note sur 60 O <sub>m</sub> = montant HT de l'offre la moins disante O <sub>a</sub> = montant HT de l'offre analysée
<b>CRITÈRE 2</b> Valeur technique du projet	Note sur 40	Le pouvoir adjudicateur analysera les éléments suivants : - pertinence de la proposition au regard du cahier des charges et adaptation du projet aux spécificités du site ( <i>proposition technique, mise sur plan des travaux, précision des côtes, apport qualitatif par rapport au CCTP, ...</i> ) /15 - qualifications de l'équipe intervenant sur le projet ( <i>formation, expérience, cv des personnels, ...</i> ) /5 - gestion des interventions dans la phase travaux ( <i>équipe de renfort, responsable de chantier, participation aux réunions, ...</i> ) /10 - engagement sur un planning d'exécution ( <i>proposition d'un planning pour le lot concerné, engagement sur le respect de ce planning, moyens mis en oeuvre, ...</i> ) /10

L'entreprise qui obtient la meilleure note sur 100 en cumulant les résultats obtenus pour chacun des critères est considérée comme le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

#### **Durée de validité des offres**

Les offres sont valables 90 jours à compter de la date limite de remise des plis.

## **6 – MODALITÉS DE TRANSMISSION DES PLIS**

#### **Date et heure de réception des plis**

**Les plis devront être transmis au plus tard le 25 novembre 2024 à 12h.**

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limite mentionnée ci-dessus. Les plis qui sont reçus ou remis après ces date et heure ne sont pas ouverts.

Les plis et les copies de sauvegarde parvenus hors délai sont inscrits au registre des dépôts et sont rejetés.

## **Conditions de transmission des plis**

Pour cette consultation, **seuls sont autorisés les dépôts électroniques** qui s'effectuent exclusivement sur le profil acheteur PLACE à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

En cas d'envois successifs, seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis. Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de PLACE (manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme, assistance téléphonique, module d'autoformation à destination des candidats, foire aux questions, outils informatiques).

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

**Après le dépôt du pli sur la plate-forme**, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, "[nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr)", ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

## **Présentation des dossiers et format des fichiers**

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats images .jpg, .png et les documents au format .html.

Le candidat ou le soumissionnaire ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, notamment : .exe, .com, .scr
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts

## **Horodatage**

Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limite fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejetés.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

## **Copie de sauvegarde**

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde, transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

[NOM ou dénomination du candidat  
Consultation « isolation thermique par l'extérieur et remplacement menuiseries »

Ne pas ouvrir par le service courrier  
DGDDI - Service immobilier  
Olivier LINOT

Dépôt : du lundi au vendredi de 9 h à 11h30 et de 14 h à 16h30,

Envoi postal : en recommandé avec accusé de réception à l'adresse postale indiquée en page de garde du présent règlement.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les deux cas suivants :

- en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si un programme informatique malveillant est détecté, la copie de sauvegarde est écartée par l'acheteur.

La copie de sauvegarde ouverte est conservée en cas d'ouverture conformément aux dispositions des articles R.2184-12 et R.2184-13 du Code de la commande publique. Si au contraire elle n'a pas été ouverte ou si elle a été écartée suite à la détection d'un programme malveillant, celle-ci est détruite.

### **Antivirus**

Le candidat ou le soumissionnaire doit s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

## **7 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le marché est attribué au soumissionnaire dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d'attribution énoncés dans le présent règlement de la consultation. Le candidat retenu, proposé à l'attribution, est avisé par voie électronique ou courrier. Cette information n'ouvre aucun droit et n'autorise aucun commencement d'exécution par l'attributaire.

Ce courrier liste les documents que doit fournir le candidat dont l'offre a été retenue, dénommé attributaire et, ce dans le délai imparti dans le courrier.

Si ces documents ne sont pas transmis au pouvoir adjudicateur dans le délai imparti, ou qu'il y ait une impossibilité d'accès à ces documents dans le délai fixé, son offre est rejetée. Et la même demande sera alors présentée au candidat suivant dans le classement des offres.

Les soumissionnaires évincés sont ensuite, informés du rejet de leur offre dans les conditions fixées à l'article R.2181-1 et suivants du Code de la commande publique.

### **Négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les conditions des offres reçues.

### **Mise au point**

L'acheteur et le soumissionnaire retenu peuvent procéder à une mise au point des composantes du marché public. Cette mise au point ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre ou du présent marché public.

### **Signature du marché**

L'acte d'engagement sera signé par une procédure électronique et sera notifié en recommandé électronique au titulaire par PLACE.

## **8 – LANGUE**

Les documents et informations doivent être rédigés en langue française ou, à défaut, être accompagnés d'une traduction en français.

En cas de candidature sous forme de DUME, ce dernier doit être rédigé en français.

## **9 – CONTENTIEUX**

Le tribunal compétent est :

Tribunal administratif de Rouen,  
53 avenue Gustave Flaubert  
Téléphone : 02 35 58 35 00  
Télécopie : 02 35 58 35 03  
mél : greffe.ta-rouen@juradm.fr

## **10 – MODALITES DE SIGNATURE ELECTRONIQUE**

Pour ce marché, l'usage d'une signature électronique n'est pas rendu obligatoire, mais il est fortement recommandé. En cas d'utilisation d'une signature électronique, celle-ci doit répondre aux prescriptions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Des renseignements complémentaires au sujet de la signature électronique peuvent être obtenus :

- dans PLACE (guide d'utilisation- utilisateur entreprise) ;
- dans le « guide très pratique sur la dématérialisation des marchés publics » (version opérateurs économiques) disponible sur le site internet de la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers.

À défaut d'une signature électronique valable apposée par le titulaire, les pièces de marché seront revêtues de la signature électronique du pouvoir adjudicateur et transmises en recommandé électronique par PLACE. Seul le contrat signé électroniquement a le statut de document original, l'autre document n'est qu'une copie.

Le signataire, titulaire du certificat de signature, doit avoir le pouvoir d'engager la société. Il peut s'agir soit du représentant légal de la société soit d'une personne qui dispose d'une délégation de signature.

Dans la situation d'un groupement d'opérateurs économiques, soit tous les membres du groupement signent, soit le mandataire qui doit justifier des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.



Pour le directeur interrégional des douanes de Normandie,  
Par délégation,  
La cheffe du pôle moyens et ressources